



Photo : Sheila Colla

# Fonds pour la conservation et le rétablissement des espèces des TERRITOIRES DU NORD-OUEST Formulaire de demande 2023-2024

Le **Fonds pour la conservation et le rétablissement des espèces des TNO** appuie les efforts à long terme de conservation, de rétablissement et de protection des espèces en péril aux TNO.

Depuis 2010, le Fonds a soutenu 70 projets axés notamment sur la lutte directe contre les menaces, sur l'éducation et la sensibilisation, sur le savoir et la recherche ou sur la planification de la conservation.

## Liste de vérification :

- Comprendre les exigences.
- S'assurer d'avoir une lettre d'appui.
- Télécharger et dûment remplir la demande.
- Préparer un budget prévisionnel précisant les coûts du projet en s'assurant que tous les coûts sont admissibles au financement.
- Soumettre la demande à [sara@gov.nt.ca](mailto:sara@gov.nt.ca) avant la date limite (**1<sup>er</sup> mars 2023**).

# FONDS POUR LA CONSERVATION ET LE RÉTABLISSMENT DES ESPÈCES DES TNO – FORMULAIRE DE DEMANDE 2023-2024

## BUT

Le but du Fonds est de soutenir les efforts de conservation, de rétablissement et de protection des espèces en péril aux TNO.

## OBJECTIFS

Le **Fonds pour la conservation et le rétablissement des espèces des TNO** soutient des projets qui :

- abordent les menaces envers les espèces, les habitats, les paysages ou les écosystèmes
- comblent les lacunes dans les connaissances sur les espèces, les habitats ou les menaces
- contribuent à l'éducation et à la sensibilisation sur les espèces

## PRIORITÉS CIBLÉES

Le **Fonds pour la conservation et le rétablissement des espèces des TNO** se concentre sur la conservation et le rétablissement des espèces en péril. Afin de mettre l'accent sur les mesures visant directement le rétablissement, les projets recevront du financement en fonction d'un système de niveau de priorité. Les priorités ont été établies selon le lien des projets avec les programmes de rétablissement ou les plans de gestion, les espèces ciblées et l'objectif principal des projets.

## PRIORITÉS DE NIVEAU 1 (ESPÈCES)

## PRIORITÉS DE NIVEAU 2 (PROJETS)

Rang	Type de projet	Espèces admissibles
1	Le projet est lié à un programme de rétablissement ou à un plan de gestion sur les espèces des TNO (publié, final ou provisoire).	Espèces inscrites conformément à la <i>Loi sur les espèces en péril (TNO)</i> et associées à un programme de rétablissement ou à un plan de gestion (publié, final ou provisoire).
2	Les espèces en péril, les espèces préinscrites ou les espèces avec données insuffisantes des TNO profitent du projet, mais le projet n'est pas lié à un programme de rétablissement ou à un plan de gestion publié.  Les espèces en péril des TNO profitent du projet. S'il existe un programme de rétablissement ou un plan de gestion fédéral publié, le projet doit être lié à ce plan ou à cette stratégie.	Espèces inscrites conformément à la <i>Loi sur les espèces en péril (TNO)</i> , mais qui n'ont pas encore de programme de rétablissement ou de plan de gestion.  Espèces qui ont été déterminées en péril par le Comité sur les espèces en péril (CEP), mais qui ne sont pas encore inscrites conformément à la <i>Loi sur les espèces en péril (TNO)</i> [également appelées espèces préinscrites].  Espèces déterminées comme espèces à données insuffisantes par le CEP.  Espèces qui ont été évaluées par le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC) ou inscrites conformément à l'Annexe 1 de la <i>Loi sur les espèces en péril</i> fédérale qui sont présentes aux TNO, et qui font l'objet de menaces connues ou soupçonnées aux TNO.

Rang	But et objectif
A	Aborde les menaces envers les espèces, les habitats, le paysage ou les écosystèmes.
B	Comble le manque de connaissances sur une espèce, son habitat ou les menaces auxquelles elle fait face.
C	Contribue à l'éducation et à la sensibilisation sur les espèces.

## QUELLES SONT LES ACTIVITÉS DE CONSERVATION ET DE RÉTABLISSMENT DES ESPÈCES EN PÉRIL?

Les activités de conservation et de rétablissement des espèces en péril sont des efforts visant à conserver, rétablir ou protéger les espèces en péril aux TNO. Les activités sont souvent entreprises à l'échelle locale ou territoriale.

Les projets doivent démontrer des plans réalisables qui contribuent au bien-être des espèces en péril (ex. : une composante d'évaluation précise mesurant les changements au bien-être de l'espèce, ou un changement au niveau de la conscience, des valeurs, des comportements, et/ou des actions).

## QUELS SONT LES TYPES D'ACTIVITÉS QUI NE SONT PAS ADMISSIBLES AU FINANCEMENT?

Les projets ou les études prescrits par la loi ne sont pas admissibles, y compris les activités menées pour satisfaire aux exigences ou aux conditions légales précisées dans un permis, une autorisation ou un règlement. Les projets liés à l'habitat essentiel sont considérés comme admissibles à ce fonds.

Les obligations et les activités décrites dans les plans de mise en œuvre des ententes sur les revendications territoriales ou qui relèvent des fonctions ou des responsabilités fondamentales des autorités de gestion en vertu de la *Loi sur les espèces en péril (TNO)* (p. ex. : développement de plans de gestion et de programmes de rétablissement,

développement d'ententes consensuelles à une étape donnée, consultation et engagement de collectivités ou du public pour l'élaboration de ces documents) n'entrent pas dans la portée de ce fonds.

## LETTRE D'APPUI

L'obtention de lettres d'appui des collectivités, des décideurs locaux ou des organismes régionaux (notamment les offices des ressources renouvelables, les conseils des ressources renouvelables ou les bandes) montrant leur soutien ou leur participation à un projet donnent du poids à une demande. Les lettres d'appui démontrent que le projet est clairement compris et soutenu par les décideurs des TNO.

## QUI PEUT PRÉSENTER UNE DEMANDE?

Tous les projets doivent avoir lieu aux TNO et doivent démontrer leur utilité pour les espèces à l'échelle locale ou territoriale. Voici des exemples de demandeurs admissibles :

- Autorités de gestion
- Organismes sans but lucratif
- Écoles
- Groupes communautaires et organisations non gouvernementales
- Particuliers
- Conseils de cogestion
- Administrations municipales
- Universités et chercheurs
- Organisations autochtones (conseils des ressources renouvelables et comités de chasseurs et de trappeurs)

**Remarque :** Les gouvernements fédéraux ou territoriaux ne sont pas admissibles au Fonds. Le Fonds de conservation et de rétablissement des espèces des TNO n'a pas pour objet de financer des opérations commerciales.

# FONDS POUR LA CONSERVATION ET LE RÉTABLISSMENT DES ESPÈCES DES TNO – FORMULAIRE DE DEMANDE 2023-2024

## CALENDRIER

Voici certaines dates importantes à noter :

- **15 janvier 2023** : Appel de candidatures
- **1<sup>er</sup> mars 2023** : Date limite pour présenter une demande
- **1<sup>er</sup> avril 2023** : Date de début du projet
- **31 mars 2024** : Date de fin du projet
- **30 avril 2024** : Date limite pour remettre les rapports

## QUEL EST LE MONTANT DE L'AIDE FINANCIÈRE DISPONIBLE?

Le financement total disponible est de 60 000 \$ par année. Le montant maximal de financement pouvant être accordé est de 10 000 \$ par projet. Le montant accordé peut être supérieur ou inférieur au montant demandé.

## PRÉSENTER SA CANDIDATURE

Les demandes remplies doivent être présentées au Secrétariat des espèces en péril des TNO à l'aide du modèle de formulaire de demande ci-dessous.

Les demandes doivent inclure :

1. un formulaire de demande dûment rempli;
2. un budget (inclus dans le présent formulaire); et
3. des lettres d'appui, le cas échéant.

Les trousse de demande sont disponibles en ligne à : [www.nwtspesiesatrisk.ca/SCARF](http://www.nwtspesiesatrisk.ca/SCARF).

## ÉTAPES DU PROCESSUS DE DEMANDE

- Comprendre les exigences, y compris l'admissibilité du projet et des espèces, ainsi que les critères et les priorités (se reporter aux critères de notation des demandes à la page 17).
- Inclure une lettre d'appui provenant de décideurs des TNO démontrant leur soutien au projet et leur compréhension de celui-ci.
- Télécharger et remplir la demande (par voie électronique, si possible). Les demandes doivent être dûment remplies.
- Préparer un budget prévisionnel précisant les coûts du projet en s'assurant que tous les coûts sont admissibles au financement (se reporter aux modalités à la page 15).
- Soumettre la demande à [sara@gov.nt.ca](mailto:sara@gov.nt.ca) avant la date limite (**1<sup>er</sup> mars 2023**).

## ÉVALUATION

Les demandes seront examinées et évaluées par un sous-comité de la Conférence des autorités de gestion. Un ensemble de critères d'évaluation normalisés sera utilisé pour évaluer les demandes. La proposition doit :

- être dûment remplie;
- démontrer l'admissibilité;
- indiquer clairement en quoi le projet répondra à un ou à plusieurs objectifs du programme;
- être bien planifiée et réalisable.

## FONDS POUR LA CONSERVATION ET LE RÉTABLISSMENT DES ESPÈCES DES TNO – FORMULAIRE DE DEMANDE 2023-2024

### POINTS À CONSIDÉRER

Remplir le formulaire par voie électronique dans la mesure du possible. Si les signatures électroniques ne sont pas activées sur l'ordinateur, remplir le formulaire électroniquement, l'imprimer, apposer sa signature aux endroits requis et envoyer le formulaire par courriel à [sara@gov.nt.ca](mailto:sara@gov.nt.ca) ou par télécopieur au 867-873-0293.

Les demandes qui ne satisfont pas aux exigences ou qui sont jugées incomplètes (p. ex. : informations manquantes, inexactes ou trompeuses) ne recevront pas de financement.

### PROJETS RETENUS

Lorsqu'une demande est acceptée, le Secrétariat des espèces en péril des TNO informe le demandeur par écrit et collabore avec ce dernier pour remplir une entente de contribution afin de démarrer le projet et débloquer les fonds. Un premier versement avancé équivalant à environ 80 % du total accordé pour le projet sera versé une fois que les documents de l'entente de contribution auront été remplis. Le versement final sera versé après réception et acceptation des rapports requis.

### RAPPORTS

Les candidats retenus devront soumettre deux rapports :

- Rapport financier;
- Rapport sommaire du projet.

Le rapport financier décrira les dépenses du projet. Le rapport sommaire du projet décrira les résultats ou les livrables de votre projet. Vous pouvez télécharger un modèle de formulaire de rapport sur le [site Web des Espèces en péril des TNO](#). Ces deux rapports doivent être soumis au plus tard le **30 avril 2024**. Le rapport sommaire du projet sera rendu public.

### COORDONNÉES

Il est recommandé de communiquer avec le Secrétariat des espèces en péril afin de discuter de la proposition avant de remplir le formulaire de demande. Il est également recommandé de lire les Critères de notation des demandes à la fin du formulaire de demande (page 17).

### SECRÉTARIAT DES ESPÈCES EN PÉRIL

Secrétariat des espèces en péril  
C. P. 1320  
Yellowknife NT X1A 2L9  
Téléphone : 867-767-9237, poste 53215  
Sans frais : 1-855-783-4301  
Télécopieur : 867-873-0293  
Courriel : [sara@gov.nt.ca](mailto:sara@gov.nt.ca)



# APERÇU DU PROJET

(Complet/Incomplet)

Il est recommandé de lire la section sur les critères de notation des demandes (page 17), qui décrit en détail le mode d'évaluation des demandes de financement. Veuillez remplir le formulaire par voie électronique dans la mesure du possible.

<b>TITRE DU PROJET</b> Titre court décrivant le projet.		
<b>DEMANDEUR OU ORGANISME</b>		
<b>RESPONSABLE DU PROJET</b> Nom de la personne-ressource principale et brève description des antécédents du responsable du projet.		
<b>EMPLACEMENT DU PROJET</b> De quelle région êtes-vous OU dans quelle région votre organisme est-il établi?		
<input type="checkbox"/> Beaufort-Delta <input type="checkbox"/> Slave Sud <input type="checkbox"/> Sahtú <input type="checkbox"/> Slave Nord (sauf Yellowknife) <input type="checkbox"/> Dehcho <input type="checkbox"/> Yellowknife		
<b>Latitude :</b>		
<b>Longitude :</b>		
<b>COORDONNÉES</b> Coordonnées du responsable du projet.		
<b>Adresse :</b>		
<b>Téléphone :</b>		
<b>Télécopieur :</b>		
<b>Courriel :</b>		
<b>SIGNATURES</b> Signature du demandeur et du représentant autorisé de l'organisme.		
Signature du demandeur :		Signature du représentant autorisé :
Date :		Nom du responsable (en caractères d'imprimerie) :

## DÉTAILS DU PROJET

(10 points)

<b>RÉSUMÉ DU PROJET (10 POINTS)</b> Décrire brièvement le projet, notamment les buts et les objectifs, les méthodes et les processus, ainsi que les livrables ou les résultats attendus.
<b>Buts et objectifs ( /4 ) :</b>
<b>Méthodes et processus ( /3 ) :</b>
<b>Livrables ( /3 ) :</b>
<b>HISTORIQUE DU PROJET (AUCUNE PONDÉRATION)</b> Est-ce que d'autres travaux similaires ont été effectués, sont en cours ou sont prévus? Ce projet s'inscrit-il dans un projet plus vaste?

## ESPÈCE CIBLÉE

(Admissible/Non admissible)

<b>ESPÈCE CIBLÉE (5 POINTS)</b> Quelle espèce en péril des TNO tirera profit du projet? S'il y en a plus d'une, les énumérer.
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

## PRIORITÉS CIBLÉES

(15 points)

Sélectionner les priorités de niveau 1 (rang 1 ou 2) et de niveau 2 (rang A, B ou C) qui conviennent au projet. Seuls deux crochets doivent apparaître dans les tableaux ci-dessous.

### PRIORITÉS DE NIVEAU 1 (ESPÈCES)

### PRIORITÉS DE NIVEAU 2 (PROJETS)

Rang	Type de projet	Espèces admissibles
<input type="checkbox"/> 1 (5 points)	Le projet est lié à un programme de rétablissement ou à un plan de gestion sur les espèces des TNO (publié, final ou provisoire).	Espèces inscrites conformément à la <i>Loi sur les espèces en péril (TNO)</i> et associées à un programme de rétablissement ou à un plan de gestion (publié, final ou provisoire).
<input type="checkbox"/> 2 (2 points)	<p>Les espèces en péril, les espèces préinscrites ou les espèces avec données insuffisantes des TNO profitent du projet, mais le projet n'est pas lié à un programme de rétablissement ou à un plan de gestion publié.</p> <p>Les espèces en péril des TNO profitent du projet. S'il existe un programme de rétablissement ou un plan de gestion fédéral publié, le projet doit être lié à ce plan ou à cette stratégie.</p>	<p>Espèces inscrites conformément à la <i>Loi sur les espèces en péril (TNO)</i>, mais ne disposant pas encore d'un programme de rétablissement ou d'un plan de gestion.</p> <p>Espèces qui ont été déterminées en péril par le Comité sur les espèces en péril (CEP), mais qui ne sont pas encore inscrites conformément à la <i>Loi sur les espèces en péril (TNO)</i> [également appelées espèces préinscrites].</p> <p>Espèces déterminées comme espèces à données insuffisantes par le CEP.</p> <p>Espèces qui ont été évaluées par le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC) ou inscrites conformément à l'Annexe 1 de la <i>Loi sur les espèces en péril</i> fédérale qui sont présentes aux TNO, et qui font l'objet de menaces connues ou soupçonnées aux TNO.</p>

Rang	But et objectif
<input type="checkbox"/> A (5 points)	Aborde les menaces envers les espèces, les habitats, le paysage ou les écosystèmes.
<input type="checkbox"/> B (3 points)	Comble le manque de connaissances sur une espèce, son habitat ou les menaces auxquelles elle fait face.
<input type="checkbox"/> C (2 points)	Contribue à l'éducation et à la sensibilisation sur les espèces.



**DE QUELLE FAÇON LE PROJET CADRE-T-IL AVEC LES PRIORITÉS  
SÉLECTIONNÉES? (5 POINTS)**

--

## LETTRE D'APPUI

(Réussite/Échec)

*Il est fortement recommandé et, dans certains cas, exigé d'obtenir une lettre d'appui de la collectivité, de décideurs locaux ou d'organismes régionaux (notamment les offices et les conseils des ressources renouvelables, les organismes de chasse et de piégeage ou les bandes) les plus proches de la zone d'étude qui soutiennent le projet ou y participent.*

**AVEZ-VOUS UNE LETTRE D'APPUI?**

La lettre d'appui doit être directement liée au projet ou à la demande.

Oui — J'ai une lettre d'appui.

S'assurer que la lettre d'appui est jointe à la présente demande.

Non — Je n'ai pas de lettre d'appui.

Indiquer les raisons ci-dessous.

**Si vous avez coché « Non », veuillez expliquer pourquoi vous n'avez pas pu obtenir une lettre d'appui à votre projet (p. ex. : l'auteur de la demande est propriétaire foncier ou un conseil de cogestion dans le secteur concerné) :**

--

## SOURCES DE CONNAISSANCES

(5 points)

### SOURCES DE CONNAISSANCES

Décrivez les types de sources de connaissances (p. ex. : traditionnelles, communautaires, scientifiques) qui serviront à réaliser votre projet.

### DÉTENTEURS DE CONNAISSANCES CONCERNÉS

Qui avez-vous l'intention d'associer à votre projet? Fournir leurs noms et titres de poste, si possible. Si les participants concernés ne sont pas connus au moment de la présentation de la demande, les catégories suivantes peuvent être inscrites : aîné, récoltant, jeune, usagers du territoire, femmes, etc.

Comment comptez-vous accéder aux sources de connaissance régionales? Avez-vous des lettres d'appui de ces personnes ou organismes?

De quelle façon les connaissances acquises dans le cadre du projet seront-elles utilisées ou partagées?

Y a-t-il des protocoles à respecter pour accéder à l'information détenue par les sources de connaissances régionales (p. ex. : protocoles sur les connaissances traditionnelles ou permis de l'Institut de recherche Aurora)?

**FONDS POUR LA CONSERVATION ET LE RÉTABLISSEMENT DES ESPÈCES DES TNO –  
FORMULAIRE DE DEMANDE 2023-2024**

<b>Les rapports sommaires de projet peuvent être rendus publics. Acceptez-vous que le courriel de l'auteur de la demande soit aussi rendu public pour faciliter la demande de données sur le projet?</b>	
<input type="checkbox"/> Oui — J'accepte que mon adresse de courriel soit rendue publique.	<input type="checkbox"/> Non — Je <u>n'accepte pas</u> que mon adresse de courriel soit rendue publique.

## BUDGET

(Complet/Incomplet)

<b>BUDGET TOTAL DU PROJET :</b> Budget total du projet, y compris le financement provenant d'une source autre que ce Fonds.		\$
<b>TOTAL DEMANDÉ :</b> Budget total demandé au titre de ce Fonds.		\$
Ce projet a-t-il des sources de financement autres que le Fonds pour la conservation et le rétablissement des espèces des TNO?		<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Si oui, indiquer le nom de l'autre source de financement :	<input type="checkbox"/> Programme permettant aux familles d'aller sur les terres ancestrales <input type="checkbox"/> Programme Emmenez un enfant pratiquer le piégeage <input type="checkbox"/> Initiative ténoise On the Land Collaborative <input type="checkbox"/> Programme d'intendance de l'habitat pour les espèces en péril <input type="checkbox"/> Fonds autochtone pour les espèces en péril <input type="checkbox"/> Autre : _____	
Si oui, un financement supplémentaire a-t-il été confirmé :	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
Le projet peut-il être réalisé uniquement avec un financement partiel du Fonds pour la conservation et le rétablissement des espèces des TNO?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
Le demandeur a-t-il fait une demande de financement au titre du présent Fonds dans le passé?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
Si du financement a déjà été obtenu au titre de ce Fonds, indiquer l'année.		

## BUDGET DÉTAILLÉ DU PROJET (10 points)

Préparer un budget prévisionnel sous forme de tableau (voir l'exemple fourni).

Inclure **tous les coûts** du projet et indiquer quels coûts seraient financés au titre du Fonds pour la conservation et le rétablissement des espèces des TNO. Inclure : 1) une brève description des coûts du projet; 2) les coûts prévisionnels; et 3) le montant total demandé au titre du Fonds pour la conservation et le rétablissement des espèces des TNO.

Se référer aux **modalités à la page 15** pour en savoir plus sur les coûts admissibles et non admissibles.

Coûts du projet	Description des coûts	Total des coûts prévisionnels	Total demandé au titre du Fonds pour la conservation et le rétablissement des espèces des TNO
Équipement			
Matériaux et fournitures			
Communications ou relations publiques			
Frais de déplacements et de terrain			
Autre			
<b>Total des coûts</b>			

## EXEMPLE DE BUDGET

Coûts du projet	Description des coûts	Total des coûts prévisionnels	Total demandé au titre du Fonds
Équipement	Microscope, moustiquaires, boussoles, pièges et mangeoires	2 000 \$	1 750 \$
Matériaux et fournitures	Carnets imperméables, filets, essence pour VTT	700 \$	500 \$
Communications ou relations publiques	Matériel d'impression, affranchissement, affiches, impression de photographies et panneau d'affichage.	500 \$	250 \$
Frais de déplacements et de terrain	Location d'autobus, carburant, hébergement et repas.	3 800 \$	1 500 \$
Autre	Rétribution des aînés, des guides.	3 000 \$	2 000 \$
<b>Total des coûts</b>		<b>10 000 \$</b>	<b>6 000 \$</b>

## AUTRES RENSEIGNEMENTS SUR LE PROJET

*Utiliser cet espace pour fournir d'autres renseignements sur le projet.*



# MODALITÉS

Lire attentivement les modalités du Fonds pour la conservation et le rétablissement des espèces des TNO ci-après. Pour toute question, consulter [www.nwt-species-at-risk.ca](http://www.nwt-species-at-risk.ca).

## COÛTS ADMISSIBLES

- a. **Matériaux et fournitures** : comprend le matériel autre que l'équipement (p. ex. : les semis d'arbres).
- b. **Frais de location de véhicule, de déplacements et de travail sur le terrain** : comprend la location d'autobus, les coûts de fonctionnement (p. ex. : le carburant), l'hébergement et les repas. Les coûts doivent être raisonnables compte tenu des activités proposées. Le financement des rétributions dépend des objectifs du projet. Le Sous-comité du Fonds pour la conservation et le rétablissement des espèces décide d'autoriser le financement de rétributions, le taux sera de 225 \$ par jour, conformément à la politique du ministère de l'Environnement et Ressources naturelles (MERN) sur les rétributions. Pour en savoir plus sur ces taux, consulter <http://www.hr.gov.nt.ca/library/DutyTravel.htm> ou communiquer avec notre bureau pour obtenir une fiche des taux (sans frais : 1-855-783-4301 ou [sara@gov.nt.ca](mailto:sara@gov.nt.ca)).
- c. **Communications et impression** : comprend les documents imprimés, les frais de poste, les panneaux indicateurs, etc.
- d. **Équipement** : En général, le programme ne finance pas les coûts en équipement. Cependant, le Sous-comité du Fonds pour la conservation et le rétablissement des espèces peut accepter de financer l'achat de l'équipement nécessaire à la réalisation du projet. Par exemple, il pourrait décider de financer l'achat de pièges ou de colliers pour un projet donné, mais pas celui de pièces d'équipement général telles qu'un appareil-photo numérique ou un appareil GPS.

## COÛTS NON ADMISSIBLES

- a. **Ressources humaines** : comprend les postes de gestion de projet, de planification et de logistique et la prise en compte des ressources directement associées à la mise en œuvre du projet. Le recours aux services de consultants ou de spécialistes ou la rémunération de travailleurs spécialisés dans le cadre du projet peuvent être considérés au cas par cas, à la discrétion du Sous comité du Fonds pour la conservation et le rétablissement des espèces. Le nombre d'heures, le tarif horaire et une description des tâches doivent être indiqués dans la demande de financement.
- b. **Administration** : comprend la location de locaux administratifs et la location ou l'achat des téléphones, ordinateurs, télécopieurs et photocopieurs.
- c. **Achat d'équipement** : En général, le programme ne finance pas l'achat d'équipement. Le Sous-comité du Fonds pour la conservation et le rétablissement des espèces peut cependant accepter de financer l'achat d'articles particuliers nécessaires à la réalisation du projet.

## ENTENTE ET PAIEMENT

Les activités des projets financés au titre du Fonds pour la conservation et le rétablissement des espèces doivent être terminées et les sommes accordées doivent être dépensées avant le 31 mars. Tous les résumés de projet et la documentation connexe (rapport financier et rapport sommaire de projet) doivent être remis avant le 30 avril, conformément aux lignes directrices fournies par le Comité du Fonds pour la conservation et le rétablissement des espèces. Seuls les coûts admissibles au titre du Fonds pour la conservation et le rétablissement des espèces seront remboursés. Le présent appel de propositions n'est pas un processus d'achat officiel ayant force d'obligation.

Le Sous-comité du Fonds pour la conservation et le rétablissement des espèces peut approuver le principe d'un projet, mais demander des modifications, des éclaircissements ou des renseignements supplémentaires au besoin.

## FONDS POUR LA CONSERVATION ET LE RÉTABLISSMENT DES ESPÈCES DES TNO – FORMULAIRE DE DEMANDE 2023-2024

Le Sous-comité peut décider de ne pas examiner une demande s'il estime qu'elle contient des renseignements inexacts, trompeurs ou incomplets. Il peut également retirer l'appui financier du programme si l'auteur de la demande n'est pas admissible à recevoir de l'argent du GTNO pour quelque motif que ce soit.

Une demande déjà soumise ne peut faire l'objet de modifications substantielles après la date limite de soumission.

L'auteur de la demande qui reçoit du Sous-comité du Fonds pour la conservation et le rétablissement des espèces un avis d'approbation ou de refus du financement peut demander une justification de cette décision.

Les responsables de projet qui s'entretiennent avec les médias au sujet d'un projet financé au titre du Fonds pour la conservation et le rétablissement des espèces sont censés mentionner la provenance de cet apport financier chaque fois que c'est possible. Le Secrétariat des espèces en péril des TNO devrait être informé de toutes les demandes de renseignements des médias concernant les projets financés au titre du Fond.

### SECRÉTARIAT DES ESPÈCES EN PÉRIL

C. P. 1320, Yellowknife NT X1A 2L9

Tél. : 867-767-9237, poste 53215 et 53216 • Sans frais : 1-855-783-4301 • [WWW.NWTSPECIESATRISK.CA](http://WWW.NWTSPECIESATRISK.CA)



FONDS POUR LA CONSERVATION ET LE RÉTABLISSMENT DES ESPÈCES DES TNO –  
FORMULAIRE DE DEMANDE 2023-2024

# CRITÈRES DE NOTATION DES DEMANDES

Le Sous-comité du Fonds pour la conservation et le rétablissement des espèces évalue les demandes en fonction de la grille ci-dessous. Il est recommandé de se guider sur cette grille pour remplir le formulaire de demande.

<b>1. Détails du projet</b> – <i>Les demandes présentant des détails clairs et concis recevront plus de points.</i>			<b>/10</b>	
Admissibilité du demandeur			Oui/Non	
<b>Buts et objectifs</b> (Les buts et les objectifs sont-ils indiqués? Cadrent-ils avec le Fonds? Sont-ils réalisables?)			/4	
<b>Méthodes et processus</b> (Le demandeur a-t-il décrit comment les buts et les objectifs seront atteints? Est-ce que le projet est bien pensé et réalisable? Y a-t-il des omissions évidentes dans les méthodes et les processus?)			/3	
<b>Livrables et résultats attendus</b> (Le demandeur a-t-il décrit les résultats attendus du projet? Les résultats attendus peuvent-ils contribuer à la conservation, au rétablissement ou à la protection de l'espèce? Est-ce que le projet est très susceptible d'avoir des retombées positives au cours de la période établie?)			/3	
<b>2. Espèces ciblées</b> – <i>Les espèces admissibles doivent être indigènes des TNO.</i>			<b>Admissible/Non admissible</b>	
L'espèce ciblée est-elle admissible à du financement?			Oui/ Non	
<b>3. Priorités ciblées</b> – <i>Les projets doivent cadrer avec les priorités établies. Sinon, la demande ne sera pas considérée comme admissible au financement. Des points ne seront attribués que si le comité considère que le projet cadre avec les priorités indiquées.</i>			<b>/15</b>	
<b>PRIORITÉS DE NIVEAU 1 (ESPÈCES)</b>			<b>PRIORITÉS DE NIVEAU 2 (PROJETS)</b>	
<b>Rang</b>	<b>Type de projet</b>	<b>Espèces ciblées</b>	<b>Rang</b>	<b>But et objectif</b>
<input type="checkbox"/> <b>1</b> (5 points)	Le projet est lié à un programme de rétablissement ou à un plan de gestion sur les espèces des TNO (publié, final ou provisoire).	Espèces inscrites conformément à la <i>Loi sur les espèces en péril (TNO)</i> et associées à un programme de rétablissement ou à un plan de gestion (publié, final ou provisoire).	<input type="checkbox"/> <b>A</b> (5 points)	Aborde les menaces envers les espèces, les habitats, le paysage ou les écosystèmes.
<input type="checkbox"/> <b>2</b> (2 points)	Projet est bon pour les espèces en péril, les espèces préinscrites ou les espèces avec données insuffisantes des TNO, mais n'est pas lié à un programme de rétablissement ou à un plan de gestion publié.	Espèces inscrites conformément à la <i>Loi sur les espèces en péril (TNO)</i> , mais ne disposant pas d'un programme de rétablissement ou d'un plan de gestion.  Espèces qui ont été déterminées en péril par le Comité sur les espèces en péril (CEP), mais qui ne sont pas encore inscrites conformément à la <i>Loi sur les espèces en péril (TNO)</i> [également appelées espèces préinscrites].	<input type="checkbox"/> <b>B</b> (3 points)	Comble le manque de connaissances sur une espèce, son habitat ou les menaces auxquelles elle fait face.
	Projet est bon pour les espèces en péril des TNO. S'il existe un programme de rétablissement ou un plan de gestion fédéral publié, le projet doit être lié à ce plan ou à cette stratégie.	Espèces déterminées comme espèces à données insuffisantes par le CEP.  Espèces qui ont été évaluées par le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC) ou inscrites conformément à l'Annexe 1 de la <i>Loi sur les espèces en péril</i> fédérale qui sont présentes aux TNO, et qui font l'objet de menaces connues ou soupçonnées aux TNO.	<input type="checkbox"/> <b>C</b> (2 points)	Contribue à l'éducation et à la sensibilisation sur les espèces.
Décrire de quelle façon le projet cadre avec les priorités et les objectifs indiqués?			/5	
<b>4. Lettre d'appui</b> – <i>Si aucune lettre d'appui n'est soumise et qu'il n'y a aucune raison, d'après les explications fournies, qui justifie cette lacune, le projet est irrecevable aux fins du financement. L'évaluation se termine donc ici.</i>			<b>Réussite/Échec</b>	

## FONDS POUR LA CONSERVATION ET LE RÉTABLISSMENT DES ESPÈCES DES TNO – FORMULAIRE DE DEMANDE 2023-2024

Est-ce que l'auteur de la demande a fourni au moins une lettre d'appui?	Oui/ Non	
La lettre d'appui est-elle pertinente et satisfaisante par rapport au projet?	Oui/ Non	
Si aucune lettre d'appui n'a été soumise, est-ce que les explications fournies justifient cette décision (p. ex. l'auteur de la demande est propriétaire foncier ou un conseil de cogestion dans le secteur) :	Oui/ Non	
<b>5. Sources de connaissances – Les demandes présentant des détails clairs et concis recevront plus de points.</b>	<b>/5</b>	
Est-ce que l'auteur de la demande a indiqué des sources de savoir pertinentes et des méthodes appropriées d'accès à ces sources et d'utilisation de celles-ci?	/2	
Le demandeur a-t-il indiqué comment il entend partager les connaissances acquises dans le cadre du projet?	/2	
Le demandeur a-t-il indiqué les protocoles à respecter pour accéder à cette information à partir de sources de connaissances régionales (p. ex. protocoles sur les connaissances traditionnelles ou permis de recherche)?	/1	
<b>6. Budget du projet – Les demandes présentant des détails clairs et concis recevront plus de points.</b>	<b>/15</b>	
Le projet peut-il être réalisé avec les fonds demandés?	/5	
Le projet est-il bien planifié et réalisable?	/5	
Les postes budgétaires cadrent-ils avec les objectifs du Fonds?	/5	
<b>Total des points accordés</b>		
<b>Maximum de points</b>		<b>45</b>